

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 14 février 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 7 février 2013

Publié le 15 février 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 68

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 12

SCRUTIN : POUR : 79

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 1

### Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Françoise TENENBAUM	M. Pierre PETITJEAN
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elizabeth REVEL	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	Mme Nathalie KOENDERS	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. François-André ALLAERT	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	M. Murat BAYAM
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	Mme Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Didier MARTIN	M. Alain LINGER	M. Patrick ORSOLA
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Franck MELOTTE	Mme Michèle CHALLAUX
M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT	Mme Françoise VANNIER-PETIT.
M. Alain MILLOT	M. Roland PONSAA	

### Membres absents :

Mme Nelly METGE	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
Mme Christine MARTIN	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Patrick MASSON pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
Mme Louise BORSATO	Mme Marie-Françoise PETEL pouvoir à M. Claude PICARD
M. Rémi DELATTE	Mme Catherine HERVIEU pouvoir à Mme Christine DURNERIN
M. Jean DUBUET	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY pouvoir à M. Alain MARCHAND
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

---

## **OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **Dijon Développement - Demande de subvention 2013**

Par convention du 20 octobre 1994, modifiée par avenant en février 2003, le District de l'agglomération dijonnaise auquel s'est substituée la Communauté de l'agglomération dijonnaise, a précisé ses relations avec l'association « Dijon Développement » chargée de promouvoir l'agglomération dijonnaise et sa région, dans le domaine économique.

L'agence est devenue l'outil de développement économique de l'agglomération dijonnaise, qui met en oeuvre la stratégie et la politique de développement économique du territoire, avec pour objectif principal, le maintien et le développement de l'emploi et de l'activité économique.

Pour ce faire, l'agence travaille pour fidéliser les entreprises locales et renforcer le soutien aux dirigeants et salariés. Elle va aussi multiplier les moyens de prospection afin, notamment, d'attirer de nouvelles entreprises dans les secteurs où l'agglomération a des atouts reconnus (agro-alimentaire, santé / pharmacie, environnement, tertiaire supérieur).

Des services ont été mis en place comme le Guichet unique ou Instalisy (accueil, information et services aux nouveaux collaborateurs des entreprises).

Des actions de marketing territorial sont organisées notamment par la présence de l'agglomération sur des salons de renom locaux, nationaux, internationaux (Entreprissimo, SIAL, SIMI, MIPIM, etc ...).

Un soutien au développement des établissements d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation est mis en place.

Pour information, en 2012, Dijon Développement a travaillé sur **245 dossiers actifs** dont **112 nouveaux dossiers créés depuis le 1er janvier 2012** :

- ✓ 38 ont abouti à un projet représentant 1960 emplois (1311 en création) ;
- ✓ les dossiers sont suivis et travaillés principalement en collaboration avec les Collectivités Territoriales, le Grand Dijon, le Conseil Régional de Bourgogne, le Conseil Général de Côte d'Or, la CCI 21, OSEO et Bourgogne Développement.

Les membres du conseil d'administration ont approuvé, le 13 décembre 2012 , à l'unanimité, les nouvelles orientations de Dijon Développement pour l'année 2013, ainsi que son budget prévisionnel pour permettre une réalisation optimale de l'ensemble des actions envisagées sur l'exercice.

Sur la base d'un budget prévisionnel s'élevant à 980 000 €, adopté par son conseil d'administration, Dijon Développement sollicite :

- ✓ de la communauté de l'agglomération dijonnaise une subvention de fonctionnement de 880.000 €, au titre de l'année 2013 ;
- ✓ de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Or une subvention de 30.000 € ;
- ✓ de la Région pour le soutien au salon MIPIM une subvention de 10 000 €.

A ces subventions s'ajoute la part des cotisations des autres membres (établissements bancaires, entreprises, partenaires...) qui représente 6 % des recettes, soit 60 000 €.

Sur 2012, **16 nouveaux membres (entreprises) ont rejoint l'agence.**

En application de l'article 5 de la convention précitée, **il est proposé d'attribuer à Dijon Développement, une subvention annuelle de 880 000,00 €** dont le versement interviendra sur présentation d'un plan semestriel de trésorerie produit par l'association.

Vu l'avis de la Commission et du Bureau,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'arrêter** le montant de la subvention à l'association Dijon Développement au titre de l'exercice 2013, à 880 000 € ;
- **de dire** que le versement de cette subvention interviendra sur la base du plan prévisionnel de trésorerie produit par l'association, et qu'un premier versement sera effectué dès le mois de mars 2013 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au déroulement de cette opération ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget en cours.

CHARGES 2013		BUDGET 2013	PRODUITS 2013		BUDGET 2013
<b>60</b>	<b>Achats</b>	<b>105 000,00</b>			
6040	Achats d'Etudes et de services	88 000,00	<b>74</b>	<b>SUBVENTIONS PARTENAIRES</b>	<b>920 000,00</b>
6064	Fournitures administratives + petit équipement	17 000,00		SUBVENTION GRAND DIJON	880 000,00
<b>61</b>	<b>Services extérieurs</b>	<b>29 200,00</b>			
613	Locations	16 200,00		SUBVENTION CCI COTE D'OR	30 000,00
614	Charges locatives	2 800,00			
615	Travaux d'entretiens et de réparations	7 000,00		SUBVENTION CRB SUR MIPIM 2013	10 000,00
616	Primes d'assurance	1 200,00			
618	Documentation + colloques	2 000,00			
<b>62</b>	<b>Autres charges externes</b>	<b>276 399,00</b>			
621	Personnel extérieur - Stagiaire	3 000,00			
622	Honoraires : Expert Comptable et Commissaire Aux Comptes	8 500,00			
623	Marketing territorial	200 000,00			
624	Transports administratifs	3 000,00	<b>758</b>	<b>COTISATIONS AUTRES MEMBRES</b>	<b>60 000,00</b>
6251	Frais de déplacements	20 999,00			
6257	Réceptions / Accueil	25 000,00			
626	Frais Postaux et de Télécommunication	11 200,00			
627	Frais bancaires	200,00			
628	Cotisations	4 500,00			
<b>63</b>	<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>41 700,00</b>			
6311	Impôts et taxes sur rémunérations	34 000,00			
6331	Formation professionnelle	7 700,00			
<b>64</b>	<b>Charges de personnel - permanent et partiel</b>	<b>511 900,00</b>			
641	Rémunération personnel permanent & partiel	349 000,00			
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	162 000,00			
647	Médecine du Travail	900,00			
<b>65</b>	<b>658 Participation exceptionnelle au Pôle Automobile Bourgogne</b>	<b>11 301,00</b>			
<b>66</b>	<b>66 Frais financiers</b>	<b>0,00</b>			
<b>68</b>	<b>6811 Amortissement des Immobilisations</b>	<b>4 500,00</b>			
<b>Total exploitation</b>		<b>980 000,00</b>	<b>Total</b>		<b>980 000,00</b>